

BP/VSH

N° 2026 - 50

**OBJET :**  
Désignation des  
représentants aux  
associations :  
Comité de jumelage  
A.V.E.C - A.G.E.P.I  
Radio Nestes FM  
Aure Néouvielle  
Thermes des Hautes-  
Pyrénées

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affichée à la porte de la mairie  
Le 1<sup>er</sup> avril 2026 selon le relevé de décisions.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2026-0327-DEL2026-50-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de dépôt en préfecture : 01/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

**Présents :** MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoit Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux le 15 mars 2026, le mandat des délégués de la commune au sein des comités, des syndicats auxquels adhère la commune, a pris fin.

Madame le maire souligne que pour le « comité de jumelage », elle est membre de droit.

Il convient donc, en application de l'article L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

DÉNOMINATION	Représentants	
Comité de jumelage	- Ombeline Perez - Maryse Pomé - Thierry Dupont - Alexia Pons - Yves Florence - Sabrina Pons	
A.V.E.C (association nationale des villages, élus et collectivités de VVF)	- Ombeline Perez	Suppléante - Edwige Miéyan
A.G.E.D.I (syndicat intercommunal)	- Ombeline Perez	
Radio Nestes FM	- Ombeline Perez - Sabrina Pons - Marie-Hélène Lacaze - Manuel Bernia	
Association Aure Néouvielle	- Ombeline Perez	Suppléante - Edwige Miéyan
Thermes des Hautes-Pyrénées	- Ombeline Perez	Suppléante - Edwige Miéyan

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ